



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 Valeyres-sous-Rances, le 20 juin 2024

Municipalité de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Extrait

Du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 20.06.2024

Présidence : Monsieur Fabien Guidoux

Préavis n°25/24 : Arrêté d'imposition pour l'année 2025

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Rances décide :

Article 1 : Le taux d'imposition pour l'année 2025 est fixé à 71 % de l'impôt cantonal de base.

Article 2 : Les autres impôts et taxes ne sont pas modifiés.

Article 3 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

Ainsi délibéré en séance du 20 juin 2024.

Le président :
Fabien Guidoux



La secrétaire
Catherine Fiaux